

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU DÉFI SPORTIF DE LA CONFÉRENCE [LIVE] SIG 2021

Esri France organise la 1^{ère} édition du défi sportif de course, de marche ou de vélo qui se déroulera du **lundi 11 octobre 2021** au **dimanche 17 octobre 2021**. Cette initiative a pour vocation de rassembler les participants qui le souhaitent autour d'un défi sportif connecté. Cela permettra d'encourager les participants à **[Live] SIG 2021** de maintenir une activité physique aérobique d'intensité modérée ou d'intensité soutenu en accord avec les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé pendant la semaine du séminaire et lors du week-end qui le suit.

L'objectif de la présente charte est de préciser les règles de bonne conduite applicables au bon déroulement de ce défi virtuel.

Les mesures gouvernementales pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire autorisent la pratique sportive sous une forme qui pourrait être réglementée au moment du défi.

Chaque participant au défi sportif s'engage notamment à :

- Respecter toutes les règles et restrictions sanitaires en vigueur au moment du défi (telles que distanciation, le port du masque, temps de sortie, couvre-feu et distance depuis le domicile) ;
- Avoir sur lui son attestation de déplacement dérogatoire remplie et signée si elle est nécessaire au moment de l'événement ;
- Avoir parcouru les kilomètres qu'il déclare sur l'application QuickCapture ;
- Avoir lu et accepté le contenu de cette charte avant de valider son inscription, en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription.